

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 307

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 20

À la fin de la première phrase de l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« alinéas précédents »,

les mots :

« premier et troisième alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.